

RENC^{ON}TR^E AVEC ...

Marina CEYSSAC

Cette rubrique a pour objectif de vous présenter des personnalités féminines monégasques. Elles sont nombreuses. Nous admirons ces femmes pour leur parcours, leur carrière, leurs valeurs. Nous pensons qu'il est important de souligner leur travail et l'énergie qu'elles mettent à accomplir leurs missions. Nous espérons qu'elles puissent être une source d'inspiration pour nos adhérentes, leurs filles et petites-filles. Nous les remercions d'avoir accepté de répondre à nos questions.

Ce numéro est consacré à Madame Marina CEYSSAC, Haut Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation. Elle a eu la gentillesse de nous accorder un peu de son temps précieux pour nous parler de sa vie, de son travail et nous faire découvrir les fonctions du Haut Commissariat. Nous la remercions de tout cœur.



Crédit Photo : Marina Ceyssac

Madame le Haut-Commissaire, je vous remercie d'avoir accepté de nous recevoir. Je vous propose de débuter par votre scolarité.

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai débuté ma scolarité au Lycée Albert 1er avec un bac littéraire.

Puis, j'ai étudié à Sciences Po à Paris. À l'époque, le cursus était un peu plus court qu'aujourd'hui. J'avais choisi l'option internationale qui venait d'être créée.

J'ai trouvé très intéressant de me retrouver parmi des étudiants étrangers. Cette année était « créative » car nous avons en quelque sorte « essuyé les plâtres » comme on dit familièrement car c'était la toute première promotion avec cette option.

J'ai ensuite poursuivi avec un DESS à la Sorbonne en gestion européenne et internationale. Ce qui m'a permis d'étudier un peu de droit européen, du droit international à la fois public et privé. J'en garde, également, de très bons souvenirs.

Qu'est-ce qui a motivé ces choix ? Vous aviez déjà une idée de votre future carrière professionnelle ?

En réalité, je n'avais pas d'idée précise. J'avais à peine 17 ans quand j'ai passé mon bac et, si jeune, ce n'est pas forcément évident de se projeter dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle, j'ai privilégié des études généralistes pour me laisser le choix.

J'ai ainsi pu bénéficier d'une formation en droit, en économie, en gestion, etc. qui me permettait d'accéder au secteur public ou au secteur privé.

Et ensuite ?

Je me suis toujours intéressée à l'international mais je voulais aussi vivre dans mon pays. À la suite de l'adhésion de Monaco à l'ONU, le 28 mai 1993, la Principauté recrutait et j'ai donc posé ma candidature.

Il convient de préciser, qu'à l'époque, le vivier n'existant pas encore et que le processus de recrutement était totalement différent.

J'ai donc rejoint la Direction des Relations Extérieures qui était une toute petite direction rattachée au Secrétariat Général du Gouvernement. Le Secrétaire Général était Claude Vaccarezza. Cette Direction est, progressivement, montée en puissance. Je vous parle d'une époque où Internet n'existant pas encore et nous recevions des dizaines de cartons de documentation des Nations Unies. C'était un petit peu « artisanal ».

J'y suis restée 16 ans.

RENCONTRE AVEC ...

Marina CEYSSAC

À quel poste avez-vous commencé ?

J'ai débuté comme Administrateur et j'étais en charge des Nations-Unies. Ensuite, je me suis également occupée des questions bilatérales avec la France puis de l'adhésion au Conseil de l'Europe.

En 1998, je suis devenue Secrétaire en Chef puis, en 2002, Chargé de Mission toujours à la Direction des Relations Extérieures.

Puis, cette Direction est devenue le Département des Relations Extérieures, et, en 2005, j'ai été nommée Secrétaire Général de ce nouveau Département.

En 2007, j'ai pris la tête de la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires. Monaco venait de renégocier le traité avec la France et pouvait accréditer directement des diplomates étrangers.

Que retenez-vous plus particulièrement de cette période ? Qu'est-ce qui vous a marquée ? Qu'est-ce qui était exaltant ?

C'était une période très créative car tout était à découvrir, à inventer, à mettre en place.

C'était extrêmement motivant et peut-être un peu « artisanal » car il fallait adapter des méthodes de travail conçues pour des structures beaucoup plus lourdes.

Aujourd'hui ce Département s'est structuré et a pris de l'ampleur.

Au bout de 16 ans, vous quittez ce Département ?

La logique de la vie aurait voulu que je parte en poste à l'étranger et j'avoue que j'aurais bien aimé. Pour des raisons familiales, cela n'a pas été possible. J'avais, malgré tout, envie d'un peu de changement, de relever de nouveaux défis. C'est la raison pour laquelle, j'ai postulé à la Direction des Services Judiciaires où j'ai été nommée Conseiller du Directeur en 2009. Puis, Secrétaire Général en janvier 2017.

Ce poste m'a permis de découvrir un nouvel univers qui possédait malgré tout des points communs avec la diplomatie.

J'ai beaucoup apprécié également cette période avec à la fois une proximité, une gestion humaine et un côté plus régional lié à l'indépendance des services judiciaires.

Est-ce que le fait d'être une femme vous a desservi ou, au contraire, avantageé, ou cela n'a rien changé ?

Je n'ai jamais ressenti la moindre différence de traitement parce que je suis une femme. C'est peut-être lié au fait que j'ai débuté ma carrière dans une petite structure où le genre n'était pas un sujet. Il fallait juste se « retrousser les manches » et tout mettre en place. Du côté des Services Judiciaires, la profession était déjà largement féminisée depuis longtemps quand j'y suis arrivée.

Il me semble qu'après la Direction des Services Judiciaires, vous devenez Inspecteur Général de l'Administration ?

C'est exact, je deviens Inspecteur Général de l'Administration (IGA) fin 2017.

C'était un poste très intéressant intellectuellement. L'IGA peut être amené à faire des études sur de nombreux sujets confiées par le Ministre d'Etat ou le Gouvernement. Ces sujets peuvent aussi bien concerter les aides sociales, les risques majeurs mais ils peuvent aussi être plus techniques ou plus prosaïques. Par exemple, j'ai été amenée à travailler sur des dysfonctionnements dans des services administratifs ou sur les procédures d'autorisations pour les taxis.

L'IGA est également doté de compétences pour mettre en œuvre la loi sur le harcèlement. D'ailleurs, nous pensions que les demandes dans ce domaine seraient très sporadiques mais cela n'a pas du tout été le cas. C'est sans doute un des effets de la libération de la parole dans le prolongement du mouvement « Me too ».

Ce qui était intéressant, c'est que nous avons vite compris qu'il ne fallait pas avoir de stéréotypes car les premiers cas ne correspondaient pas du tout à ce que nous avions imaginé.

En 2022, vous êtes nommée Haut-Commissaire à la protection des droits, des libertés et à la médiation ?

Tout à fait. C'est un peu le prolongement de tout ce que j'ai pu connaître avant dans ma carrière.

Peut-être, faudrait-il expliquer les fonctions du Haut-Commissariat qui ne sont pas forcément bien connues par nos adhérentes ?

Nous avons 2 compétences principales.

Nous sommes l'interlocuteur de tous les administrés qui ont un problème avec l'Administration ou qui estiment que l'Administration ne respecte pas leurs droits ou applique mal une réglementation ou une loi à leur égard.

Ensuite, notre objet est de lutter contre les discriminations, toutes les discriminations (âge, genre, religion, origine ethnique, etc.) aussi bien vis-à-vis du secteur public que du secteur privé ou encore des collectivités...

Est-ce que vous traitez beaucoup de cas chaque année ?

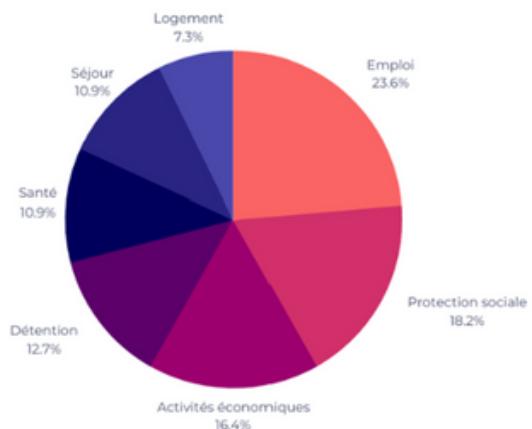
En moyenne, nous sommes saisis d'une centaine de cas par an. Plus précisément 98 dossiers ont été traités en 2020 et 111 en 2021.

RENCONTRE AVEC ...

Marina CEYSSAC

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR THÉMATIQUE

	2022	2021
Emploi	13	13
Protection sociale	10	5
Activités économiques	9	9
Détenzione	7	6
Santé	6	4
Séjour	6	11
Logement	2	7
Autre	9	16
Total	61	71



Attention, ce chiffre ne comptabilise pas les personnes qui viennent simplement se renseigner ou nous poser des questions. Ces 100 cas représentent 100 dossiers ouverts par an.

Les discriminations ne représentent qu'une minorité de nos dossiers. Environ 15% des cas.

Nous pensons qu'il existe potentiellement une autocensure de la part des personnes qui n'oseraient pas saisir le Haut-Commissariat quand ils sont victimes de discriminations. C'est un peu comme s'ils craignaient des représailles. Il est important de leur dire qu'ils en ont le droit.

La seconde raison est, peut-être, liée à la complexité juridique monégasque car nous n'avons pas de loi cadre sur les discriminations ce qui complique, sur le plan juridique, l'instruction des dossiers d'autant que l'établissement de la preuve est toujours délicat.

J'aimerais bien que nous puissions disposer d'une loi qui permettrait plus de facilité pour déclencher une procédure sans avoir à rechercher dans différents types de textes de loi (liberté d'expression, accès des femmes à l'emploi, etc.).

Cependant, cette année, nous avons pu constater que des personnes se manifestent de manière groupée pour dénoncer des discriminations. Je précise que nous traitons ces cas de manière individuelle. J'ai l'impression que les mentalités sont en train de changer et que c'est, sans doute, lié à la libération de la parole en particulier dans les cas de violences faites aux femmes ou sur le harcèlement qui permettent, progressivement, aux gens d'oser se défendre.

Ce que je trouve également intéressant c'est que les personnes qui nous contactent dans ces cas de discrimination ne le font pas de manière polémique. Elles soulignent toujours leur attachement à la Principauté et demandent juste à ne pas être discriminés.

Arrivez-vous à faire aboutir favorablement ces dossiers ? Je veux dire en respectant les intérêts de toutes les parties ?

Nous arrivons, bien souvent, à trouver une solution amiable. Les cas d'échec de la médiation sont rares (2%).

Nos recommandations successives permettent de faire évoluer des situations ou de revoir des procédures.

Des instances internationales comme la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) émettent également des recommandations.

Et, petit à petit, grâce au dialogue et à la concertation, nous pouvons donc faire évoluer les processus.

En ma qualité de Présidente de l'UFM, j'ai été conviée le 25 avril dernier à assister à la Table ronde « Prévenir et combattre le racisme et l'intolérance à Monaco » organisée par vos soins en présence de représentants de l'ECRI. J'ai noté que le rapport de l'ECRI publié le 9 juin 2022 s'interroge sur l'absence d'association à Monaco de défense des personnes LGBT. Est-ce que vous savez si les homosexuels subissent des discriminations à Monaco et pour quelle raison, ils n'ont pas d'association pour les défendre ?

À Monaco, il n'y a strictement aucune hostilité ou comportement haineux du fait de l'orientation sexuelle des personnes.

Je pense que les personnes craignent de paraître trop polémiques et que c'est pour cette raison qu'il n'y a pas d'association spécialisée sur ce sujet.

Mais, je tiens à vous préciser que nous avons des requêtes dans ce domaine. Ces requêtes sont, avant tout, liées à notre droit social.

RENCONTRE AVEC ...

Marina CEYSSAC

Par exemple, le mariage entre personnes du même sexe n'est pas reconnu à Monaco ce qui provoque des distorsions, par exemple pour les pensions de réversion. Si la personne décédée travaillait à Monaco sans y résider son veuf ou sa veuve ne pourra pas en bénéficier dans les cas de mariage entre deux personnes du même sexe.

Concernant les prestations médicales et familiales le problème est résolu, notamment depuis le vote de la loi n° 1.481 du 17 décembre 2019 relative aux contrats civils de solidarité.

Mais le problème de la pension de réversion et de la pension complémentaire perdure encore. Ce qui peut poser un problème pour les entreprises qui cherchent à recruter car, maintenant, les personnes se renseignent avant d'envisager un déménagement et quand ils comprennent le traitement dont bénéficiera leur conjoint, peuvent aller jusqu'à refuser le poste.

Ce ne sont donc pas des problèmes que l'on peut qualifier de sociaux ou d'économiques mais qui ne sont pas dirigés contre des personnes. Ils pourront se résoudre juridiquement et administrativement sans nécessairement avoir besoin d'introduire la notion de mariage entre personnes de même sexe.

L'examen des situations des personnes qui viennent nous voir pourront permettre de trouver des solutions pragmatiques et concrètes.

Pour terminer, qu'est-ce que vous aimeriez dire aux jeunes filles, aux femmes, aux grands-mères qui vont lire le magazine ?

Je pense que les femmes, aujourd'hui, doivent avant tout rester elles-mêmes, qu'elles ne doivent pas chercher à remplacer des stéréotypes par d'autres stéréotypes. Les femmes de notre génération ont enfin la chance de pouvoir s'émanciper, de pouvoir parler. C'est une chance mais aussi une responsabilité.

Je leur conseillerais de laisser libre cours à leur créativité et de ne pas se mettre de barrière. Il n'est pas nécessaire de forcément vouloir imiter les hommes pour se prouver que l'on est une femme libre, ni d'inventer de nouveaux stéréotypes. Je leur dirais de simplement être elles-mêmes, d'être vraies, d'être authentiques.

Je vous remercie infiniment d'avoir accepté de nous consacrer un peu de votre temps.

MOTIFS DE CLÔTURE

